



Fiche formation

Module pêche du C200

Intitulé de la Formation : « **MODULE PECHE DU CAPITAINE 200 »**

RNCP : 25 325

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **10 à 12 apprenants**

Finalité(s), Objectif(s) de la formation et débouché (s)

Obtenir le module pêche permet au titulaire d'un capitaine 200 avec complément STCW, d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel et de direction sur un navire de pêche conformément aux prérogatives qui lui sont associées (cf. Annexe II décret n°2015-723 du 24/06/2015) :

- OCQP, *second capitaine et capitaine sur des navires armés à la pêche de moins de 9 mètres à la petite pêche et inférieur à 24 mètres pour la petite pêche, pêche côtière, pêche au large et allant au plus à 100 milles des côtes,*
- OCQP et *second sur des navires de pêches côtières, pêche au large d'une longueur inférieure à 24 mètres et navigant en eaux illimitées ou d'une longueur supérieure à 24 mètres et inférieure à 45 mètres et allant au plus à 100 milles des côtes,*
- *Fonctions sur des navires armés aux cultures marines de moins de 24 mètres (conduite de navire, patron de navire).*

Le titulaire de ce module permettra aux stagiaires d'appréhender l'univers de la pêche et du métier par un apport de connaissances relatives aux techniques de pêches, aux engins de pêche, à leur mise en œuvre, à la conduite d'une action de pêche, à la réglementation des pêches maritimes, à la gestion d'un navire de pêche artisanale et au traitement, conservation et commercialisation des captures et produits de la pêche.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 32 heures** (*évaluations comprises*)
- Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel.
- Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

- Attestation de succès au « module pêche », complément du diplôme ou brevet de capitaine 200 conduisant au brevet de capitaine 200 option pêche.
- Titre polyvalent niveau - 3 (anciennement V)

Suite de parcours : Diplôme de capitaine 500 (après 12 mois de navigation) / Diplôme 750kW

Texte(s) de référence

Arrêté du 20 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200.

Annexes II et III modifiées de l'arrêté du 20 août 2015, fixant le programme de formation et d'évaluation du module pêche

Prérequis

- Aptitude médicale d'un médecin des gens de mer
- Titulaire à minima du C200

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Avoir suivi la formation et avoir satisfait aux épreuves des modules **P1-1, P2-1, M1-1, M2-1, NP-1 et Module Pêche.**

Chaque module est acquis et donne lieu à une attestation de succès, dès lors que le (la) candidat(e) a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire (= 0/20) au module concerné.

Pour se faire délivrer le **BREVET du capitaine 200- pêche** l'apprenant devra satisfaire aux conditions suivantes :

- être titulaire et justifier du diplôme de capitaine 200 ou autres titres et diplômes reconnus (cf. Tab.2, Annexe 1, être âgé(e) de 20 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet,
- justifier des attestations et diplôme correspondants au titre visé (*diplôme C.200 et attestation relative à l'acquisition du module pêche*),
- satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret,
- être titulaire d'un certificat de formation de base à la sécurité, en cours de validité,
- être titulaire, du certificat à l'enseignement médical niv. II, en cours de validité,
- être titulaire, du certificat général d'Opérateur, en cours de validité,
- avoir accompli un temps de navigation effectif de 12 mois.

Positionnement, programme et modalité d'évaluation de la formation

Positionnement :

- Pas de test de positionnement

Programme de formation

	Formation modulaire pêche C200	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Module pêche du C 200-	Module Pêche	- Techniques de pêche	6 h	
		- réglementation des pêches	12 h	
		- Gestion d'un navire de pêche artisanale	10h	
		- Traitement et conservation des captures	4h	
		<i>Total module Pêche du C200</i>		32h
Total de la formation			32 h	

Validation de la formation

Les modules nécessaires à l'acquisition du diplôme de capitaine 200 option pêche sont au nombre de six :

Module P1-1 (Navigation), Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord), Module M1-1 (Machines marines) Module M2-1 (Electricité) Module NP-1 (Module National Pont) et le **Module pêche du C200**

Épreuves	Modalités d'évaluation
Module P1-1 (Navigation)	
Module pêche	
Module pêche du C200	Une épreuve finale orale

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module

Moyens pédagogiques

Plateau technique

- Salles de cours climatisées, équipées de vidéoprojecteur
- 3 navires d'applications + un navire de secours + un canot de sauvetage sous bossoirs
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques d'entretien du navire, de matelotage, d'accastillage de sécurité sauvetage et de voilerie.
- Atelier ramendage et appareils de pêches
- 1 salle de simulateur radio SMSDM
- 1 salle de simulation à la navigation

Méthodes / techniques

- Expositive et affirmative : exposé, cours magistral, exposé filmé, prise de notes...
- Démonstrative / didactique : démonstration, reproduire à l'identique (oral ou la gestuelle)...
- Interrogative : Questionnement du formateur (dans l'autre sens), échanges
- Active : exercices d'application, travail en sous-groupe, simulation, jeux de rôle, étude de cas, mise en situation, tour de table, résolution de problème travaux pratiques, débat, discussion ...
- Expérimentale / découverte : Effectuer un geste ou tenir une posture, mise en situation, jeux de rôle, simulation, lecture, recherche d'informations, travail en sous-groupe, exercices d'application

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Les moyens : Observer/évaluer/mesurer par des outils (questionnaires, exercices, simulations...) tout au long de la formation ; pour les formations la formation du C 200 Pêche, par des questionnements continus

① Pour le contrôle des acquisitions des compétences

- Indicateurs de réussite ou d'échec (grilles de lecture ou d'analyse d'une prestation).
- Questionnaires (listes de questions, schémas à compléter, ...).
- Exercices d'application (avec grilles de compétence) ; Études de cas ; Mises en situation / Simulations.

② Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

③ Pour la formation

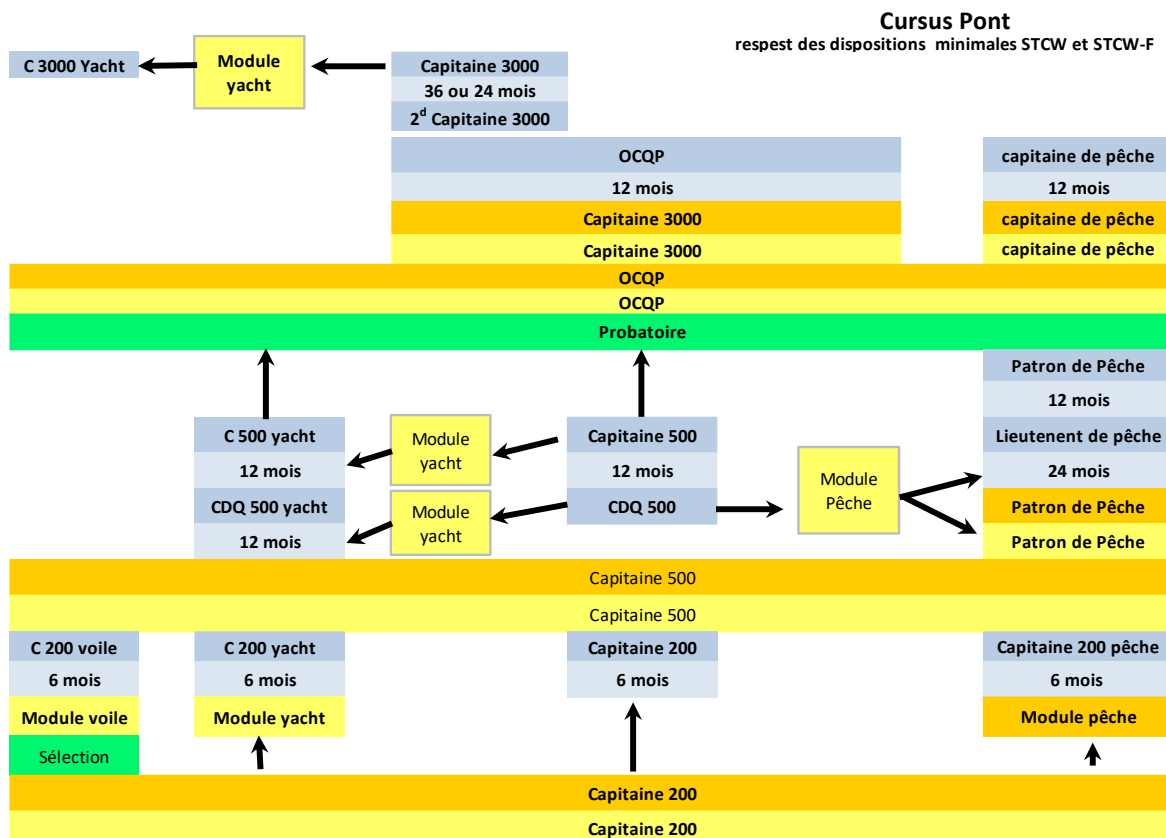
- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

	2021	2022	2023
Taux de réussite	100%	100%	100%

Passerelles, équivalences et suite de parcours

Passerelles et suite de parcours



Equivalence

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût

440,00€

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (eues) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (cf. dossier de candidature)

- # Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- # Accusé de réception du dossier par courriel
- # Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- # Convocation des admis pour une pré-rentree et un test de positionnement (*en présentiel ou en visioconférence*) 3 semaines avant le début de la formation.

Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel